

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1880-1881.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE ⁽¹⁾.

PROJET

PRÉSENTÉ, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. D'ELHOUNGNE.

SIRE,

La Belgique a célébré, par des fêtes nationales, le rare bonheur de cinquante années de paix, de liberté et de progrès.

Elle devait sa première pensée à la mémoire du grand Roi, qui a fondé son indépendance, consolidé ses libertés et donné à tous l'exemple du respect le plus loyal de la Constitution.

Ce Roi vénéré revit sur le Trône dans un Fils digne de lui: Sire, c'est la voix du peuple Belge qui le proclame par les démonstrations de fidélité et d'affection, dont le Roi et la Reine ont été l'objet dans le cours de cette année. L'union, qui doit bientôt s'accomplir, de S. A. R. la Princesse Stéphanie avec S. A. I. et R. l'Archiduc Rodolphe, Prince héritier d'Autriche-Hongrie, sera saluée avec joie par le pays, heureux de voir appelée à de hautes destinées, une Princesse belge, aimée autant qu'accomplie.

Les solennités du Jubilé ont montré la Nation et son Roi, unis dans un même sentiment d'ardent patriotisme, pour glorifier notre Constitution et les libertés qu'elle consacre.

Tous les pouvoirs publics étaient présents à ces manifestations. Les membres

⁽¹⁾ Discours du Roi, n° 1.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. GUILLERY, président, D'ELHOUNGNE, DUPONT, COUVREUR, CROMBEZ, MALOU et JANSON.

survivants du Congrès en ont été les témoins émus et acclamés. Sous leurs yeux, un pacte nouveau a été scellé pour le maintien des institutions, qui font la force et la prospérité du pays.

L'étranger a été frappé du spectacle qu'offrait la Belgique. Des témoignages unanimes de sympathie sont venus de toutes les contrées : nous en conserverons le souvenir avec reconnaissance.

L'Exposition nationale a dépassé toutes les espérances. Jamais l'industrie belge n'a déployé avec tant d'éclat sa puissance, ses progrès, ses ressources.

L'Exposition historique de l'Art belge de 1830 à 1880 a réuni les œuvres de nos artistes qui sont la gloire du pays, et de ceux qui marchent brillamment sur leurs traces.

De nombreux étrangers et les populations affluant de tous les points du pays ont visité ces expositions et pris part aux fêtes nationales. L'administration des chemins de fer a pu faire face à cet immense mouvement, avec une prudence et un succès, dignes de la reconnaissance publique.

Les progrès accomplis depuis 1830 ne dispensent pas nos industriels et nos travailleurs de faire des efforts constants et de se perfectionner sans cesse pour lutter contre leurs concurrents des autres nations. On contribuera à atteindre ce but en élevant de plus en plus le niveau moral et intellectuel des populations, en élargissant le cercle de leurs connaissances scientifiques et techniques. C'est avec raison que le Gouvernement est résolu à s'y appliquer, en continuant à développer, conformément à la Constitution, l'enseignement public à tous les degrés.

Votre Majesté a noué des relations diplomatiques avec plusieurs États de l'Europe orientale, qui se sont acquis une situation nouvelle. La Chambre s'empressera d'examiner les arrangements commerciaux et autres, auxquels ces relations ont déjà abouti, et dont elle n'hésite pas à se féliciter avec le Gouvernement.

La Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement continue à recevoir de toutes les Puissances des marques d'amitié et de sympathique intérêt.

L'honneur et la loyauté du Gouvernement belge, sa responsabilité devant le pays, lui imposaient le devoir de rompre nos relations avec le Vatican.

Une amélioration s'est heureusement produite dans les conditions générales de l'agriculture et de l'industrie. La crise industrielle a beaucoup perdu de son intensité. Le travail a repris et s'accroît dans la plupart des usines. La crise, que traverse l'agriculture, se ressentira favorablement de l'abondance des récoltes,

dont le rendement moyen est très-supérieur à celui des dernières années.

Toutes les mesures que prendront le Gouvernement et les Chambres pour secourir les efforts de l'initiative privée, tant au point de vue de l'agriculture que de l'industrie et du commerce, seront accueillies avec faveur par nos producteurs. Les efforts du Gouvernement pour élargir le cercle de nos relations et de nos informations commerciales, seront éminemment utiles à notre commerce avec l'étranger.

La garde civique continue à donner des preuves de son dévouement et de son patriotisme. Sa réorganisation, qu'elle attend depuis longtemps, et dont la nécessité ne saurait être méconnue, appelle la sollicitude du Gouvernement et de la Législature.

L'armée, par sa discipline, son instruction et ses services, répond dignement à l'attente et à la confiance du pays.

La Chambre est heureuse de savoir que la situation du Trésor est améliorée par l'effet des mesures que le Gouvernement avait proposées dans ce but, et d'apprendre que le déficit prévu pour 1879 est largement réduit, tandis que l'équilibre peut être espéré pour la clôture du budget de 1880. L'augmentation de revenus, recevant son emploi normal, a permis ainsi de poursuivre activement l'exécution des grands travaux publics et de donner une vive impulsion au développement de l'enseignement public.

Dans sa préoccupation de la situation morale et matérielle du pays, la Chambre ne perdra pas de vue la révision des Codes. Le Code de commerce et le Code de procédure civile continueront à être l'objet de ses travaux. Le Code de procédure pénale est réclamé trop impérieusement par les vices de la législation en vigueur, pour que la Chambre ne s'empresse pas d'en faire l'objet de ses débats. Les projets de loi sur la pêche fluviale et le Code rural sont prêts à être discutés.

Dès le début de la session de 1878, le Gouvernement a fait connaître ses vues et ses projets pour la direction des affaires publiques. La Chambre a adhéré à ce programme avec une confiance que la politique et les actes du Gouvernement ont pleinement justifiée.

Le Gouvernement a pris, et il continue à prendre les mesures qu'exige l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire. Il n'a point toléré qu'elles fussent éludées ou enfreintes. Il a réprimé les actes illégaux ou irréguliers et les écarts de certaines administrations provinciales ou locales. La Chambre approuve la fermeté du Gouvernement dont la mission est de faire respecter la loi par tous. En même temps sa sollicitude et sa protection doivent être assurées aux instituteurs et institutrices des écoles publiques, qui se dévouent avec tant de zèle à la noble tâche que la loi leur confie.

Le programme tracé il y a deux ans est loin d'être épuisé. Répondant à la légitime attente du pays, le Gouvernement se propose d'en poursuivre l'accomplissement avec autant de fermeté que de modération. Il peut compter qu'à cet effet la Chambre lui donnera son loyal et patriotique concours.

Le Rapporteur,

D'ELHOUNGNE.

Le Président,

JULES GUILLERY.

